

# Parc national de la Réunion

## Orientation 10: Conforter une dynamique de développement économique et social porteur d'identité

[...]

### • **Mesure X.3 – Soutenir les initiatives culturelles et artistiques**

Fondée sur l'histoire d'une relation étroite et singulière entre l'homme et une nature grandiose, l'identité culturelle de La Réunion est intimement liée aux richesses patrimoniales qui ont justifié la création du parc national puis l'inscription des « Pitons, cirques et remparts » au Patrimoine mondial. Cette double reconnaissance porte en elle l'affirmation, voire la revendication, de cette identité et la volonté d'en assurer la transmission et la pérennité. En complément des actions pédagogiques et de communication, la charte entend favoriser les actions culturelles ou sociales qui donnent une place centrale à cette identité. Cette démarche prend d'autant plus de sens sur la zone tampon du Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial (communes de Cilaos, Salazie et Plaine-des-Palmistes).

Au-delà de ces aspects identitaires, il s'agit de valoriser des territoires à fort potentiel d'inventivité et de créativité, autour d'un modèle de développement respectueux à la fois des équilibres sociaux et de la haute qualité de l'environnement et autour de la fierté légitime de la population.

Ainsi, afin d'accompagner la société rurale d'aujourd'hui et de demain vers une mixité sociale réussie, la charte propose de mettre l'accent :

- sur la valorisation des initiatives associatives ou locales concourant à l'émergence de dynamiques territoriales, notamment de quartier,
- sur la mise en place d'initiatives culturelles et sociales visant à renforcer la cohésion des populations dans une période de perte de repères liée aux mutations sociales, économiques et territoriales,
- sur le soutien aux projets fédérateurs visant à développer le sentiment d'appartenance des habitants au territoire du parc national,
- sur l'encouragement et l'accompagnement de la production artistique dans les Hauts,
- sur la valorisation des actions de formation, d'animation et d'insertion des publics jeunes pour leur offrir des perspectives d'installation et de vie dans les Hauts,
- sur la mise en place d'actions concourant à renforcer les liens et la solidarité intergénérationnels,
- sur l'accompagnement et la stimulation de la recherche d'innovations dans les champs culturel et social.

### **Acteurs opérationnels privilégiés**

- État, Région, Département, EPCI
- Chambres consulaires, FEDAR, AD2R
- Associations locales, particuliers

### **Contributions attendues des communes**

- Prendre ou soutenir les initiatives sur ces thèmes.
- Soutenir l'initiative associative locale.
- Encourager et accompagner les initiatives locales favorisant l'accès à la culture et privilégiant la valorisation de la relation Homme / Nature.

# Parc national de la Réunion

## Contributions de l'établissement public du parc national

- Communiquer sur les initiatives exemplaires.
- Encourager l'émergence de projets contribuant à renforcer l'identité du parc national.
- Participer aux principales manifestations menées dans les quartiers.
- Sensibiliser, informer et former les différents acteurs sur l'originalité des patrimoines présents sur leur territoire

Page 122 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2818

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 14:39